

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
19 JUIN 2019 A 20 H**

Date des convocations : 13 juin 2019

Étaient présents : BILLEREY Sophie, BULLE Sophie, CATTET Joël, FRELET Pascal, LOICHOT Isabelle, MILLON Pierre, SIMERAY Arnaud.

Absente excusée : FAIVRE-PIERRET Véronique.

Absents non excusés : DUPONT Patrice, MOYSE Stéphane, RIGOLI Thierry

Quorum : 7 présents sur 11, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Pierre MILLON

Ordre du Jour :

- Bilan sur aire de jeux,
 - Proposition sachet nourriture pour les randonneurs, prix à fixer,
- Adoption des modifications statutaires relatives aux compétences de la CCM,
 - La fibre,
 - Proposition sécurité La Pérouse (ralentisseurs automobiles),
 - Ouverture de crédit au budget communal 2019
 - Questions diverses.

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 27 mars 2019. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité de membres.

BILAN SUR L'AIRE DE JEUX :

Madame le Maire informe les Conseillers du coût de celle-ci, à savoir :

Mise en place de l'aire de jeux par la Société AJ3M H.T.....	27 435.44 €
Subvention de la Caisse d'Allocation Familiale.....	4 500.00 €
Subvention du Département.....	6 859.00 €
Subvention de la Région.....	4 500.00 €
Subvention de la Communauté de Communes de Montbenoit.....	10 000.00 €

Coût à la charge de la Commune	1 576.44 €
=====	=====

L'inauguration de l'aire de jeux aura lieu le 28 juin 2019 à 19 heures avec le représentant du Crédit Agricole qui remet un chèque de 1 500.00 € pour la réalisation de l'aire de jeux.

ADOPTION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX COMPETENCES DE LA CCM :

Vu le Code général des Collectivités Territoriale, notamment ses articles L. 5211-5, L. 5211-17, L. 5211-20, L. 5211-30 ;

VU la Loi n°2015-991 du 07/08/2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe

VU la délibération du Conseil communautaire, en date du 09 avril 2019, validant la mise en conformité des statuts en application de la Loi NOTRe

VU le courrier de Mme la Présidente de la Communauté de Communes de Montbenoit du 25 avril 2019, procédant à notification de la-dite délibération.

CONSIDERANT que les Conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer sur cette modification statutaires dans un délai de 03 mois, à compter de la date de notification de la présente délibération.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la mise en conformité des Statuts au regard de la Loi NOTRe, intégrant ainsi la réécriture des Compétences Obligatoires et Optionnelles, ainsi que le retrait de toute définition de l'Intérêt communautaire, qui fait désormais l'objet d'une délibération.

LA FIBRE :

Le Syndicat du Haut Débit va envoyer un enquêteur sur la Commune. Elle est prévue pour fin 2020.

Une réunion est programmée mercredi 26 juin 2019 à 14 heures à la Mairie de Montbenoit. Messieurs Pierre MILLON et Pascal FRELET se propose pour y assister.

Antenne 4 G Free à la conection. Location de 500 € pour la Commune, le réseau sera « Contact ».

OUVERTURE DE CREDIT AU BUDGET COMMUNAL :

Lors de la saisie des sommes d'amortissement dans le budget communal primitif 2019, il s'avère que la somme imputée en recette au compte 28031 Amortissement frais d'études est de 621 € alors que la dépense au compte 6811 est de 921 €. Ces sommes doivent être égales.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide une ouverture de crédit supplémentaire au compte de recette d'investissement 28031 de 300 €.

PROPOSITION SECURITE LA PEROUSE :

Madame le Maire informe que suite à l'arrêt de l'AMO, une réunion est prévue avec le STA de Pontarlier et le Département, le **MARDI 25 JUIN 2019 à 9 h 30 à la mairie.**

Une décision devra être prise afin de préparer les dossiers de subventions.

PROPOSITION DE SACHETS LYOPHILISES POUR LES RANDONNEURS DU GITE – PRIX A FIXER :

Suite à la demande de nombreux randonneurs, Madame le Maire propose aux Conseillers d'acheter des sachets lyophilisés pour dépanner, à savoir :

- Sachet pour le petit déjeuner au prix de 3.00 €
- Sachet pour le diner au prix de 5.00 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DONNE son accord pour l'achat des sachets avec date de péremption longue.

DIVERSES :

Madame le Maire informe les Conseillers

⇒ du dossier reçu par l'ONF sur la crise sanitaire scolytes dans les forêts de bourgogne – Franche-comté.

Le printemps et l'été 2018, chauds et secs ont entraîné une pullulation importante de scolytes et donc une forte mortalité d'épicéas.

⇒ de l'invitation à la visite de la Scierie JURABOIS, le 3 juillet 2019 à 14 heures.

La séance est levée à 22 h

Le Maire,
Sophie BILLEREY

